



## PROCES VERBAL Conseil Municipal du 11 avril 2023

Salle du Conseil – Mairie La Morte

Sur convocation du 6 avril 2023

### Etaients présents :

Raymond MASLO	MAIRE
Marie-Noëlle DUCHAMP	1 <sup>ère</sup> ADJOINTE
Pascale FAVIER	3 <sup>ème</sup> ADJOINTE
Yves LEGRAND	ELU
Stéphanie GIRARDEY	ELUE
MASSON Julien	ELU

**Sont absents et excusés :** M. HUGUES Gérard, Mme Monique FAIVRE, M. COLLAUD Alain  
Mme VEUJOZ Patricia

**Sont absents :** M. JOSSINET Fabien (élus)

### Madame Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres votants : 6

La séance débute à 16h13

### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Clôtures exercices 2022

#### 2.1. Budget Communal

##### Présentation du résultat

Le Maire présente le résultat de l'exercice 2022



COMMUNE	BP 2022	DM 1 - cession	DM 2	DM 3	BP 2022 + DMs	Réalisé 2022
<b>Section de fonctionnement - Dépenses</b>						
002 Déficit fonctionnemnet reporté	0,00				0,00	0,00
Chapitre 011 Charges à caractère général	514 395,69				514 395,69	265 902,74
Chapitre 012 Charges de personnel	179 950,00				179 950,00	141 865,52
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	64 479,39				64 479,39	55 789,02
Chapitre 66 Charges Financières	19 197,81				19 197,81	19 985,31
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	5 000,00				5 000,00	163,70
Chapitre 042 Amortissements	69 523,14	30 092,76	-30 092,76		69 523,14	65 127,26
014 Atténuations de produits	38 500,00				38 500,00	37 162,05
22 Dépenses imprévues	41 243,55				41 243,55	0,00
023 Virement Section Investissement	0,00				0,00	0,00
<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>	<b>932 289,58</b>				<b>932 289,58</b>	<b>585 995,60</b>
<b>Total fonctionnement dépenses + excédent - dépe</b>	<b>932 289,58</b>				<b>932 289,58</b>	<b>585 995,60</b>
<b>Section de fonctionnement - Recettes</b>						
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	167 486,02				167 486,02	167 486,02
Chapitre 013 Atténuations de charges	0,00				0,00	4 812,96
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section	0,00				0,00	0,00
Chapitre 70 vente de pdts prestations de service	43 250,00				43 250,00	88 810,61
Chapitre 73 Impôts et Taxes	448 660,00				448 660,00	462 485,75
Chapitre 74 Dotations et participations	213 618,53				213 618,53	207 870,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courange	29 182,27				29 182,27	33 125,05
Chapitre 76 Produits financiers	0,00				0,00	0,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	30 092,76	30 092,76	-30 092,76		30 092,76	37 528,92
<b>Total Fonctionnement Recettes</b>	<b>764 803,56</b>				<b>764 803,56</b>	<b>834 633,29</b>
<b>Total fonctionnement recette + excédent - dépense</b>	<b>932 289,58</b>				<b>932 289,58</b>	<b>1 002 119,31</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES - DEPENSES</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>416 123,71</b>
<b>Section d'Investissement - Dépenses</b>						
Chapitre 001 Solde d'exécution d'inv reporté	0,00				0,00	0,00
Chapitre 020 Dépenses imprévues Invest	0,00				0,00	0,00
Chapitre 10 Taxes encaissées ou versées	0,00				0,00	474,33
Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	51 593,52				51 593,52	51 203,52
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	105 600,00				105 600,00	108 912,19
Chapitre 24 Immo incorp subv equip versée	51 146,50				51 146,50	37 547,20
Chapitre 21 Immo Corporelles	130 332,00				130 332,00	93 073,01
Chapitre 23 Immobilisations en cours	1 511 014,76				1 511 014,76	1 075 518,72
Chapitre 26 Participations et créances ratt.	0,00				0,00	0,00
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	0,00				0,00	0,00
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0,00				0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>1 849 686,78</b>				<b>1 849 686,78</b>	<b>1 366 728,97</b>
<b>Total investissement dépenses + virt sect + report +</b>	<b>1 849 686,78</b>				<b>1 849 686,78</b>	<b>1 755 728,97</b>
<b>Section d'Investissement - Recettes</b>						
021-Virement de la section fonction	0,00				0,00	0,00
0001-Report à nouveau solde créditeur	1 145 374,44				1 145 374,44	1 145 374,44
Chapitre 10 Dotations fonds divers réserves	80 062,79				80 062,79	74 041,16
Chapitre 13 Subventions d'Investissement	539 726,40				539 726,40	667 224,87
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00				0,00	1 430,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	15 000,00				15 000,00	0,00
040 Amortissements	69 523,15				69 523,15	65 127,26
041 Opérations patrimoniales	0,00				0,00	0,00
024 Produits de cession	0,00				0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>1 849 686,78</b>				<b>1 849 686,78</b>	<b>807 823,29</b>
<b>Total investissement recettes + virt sect + report</b>	<b>1 849 686,78</b>				<b>1 849 686,78</b>	<b>1 953 197,73</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES - DEPENSES</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>197 468,76</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>						<b>613 592,47</b>



La présentation du résultat du budget principal de la Commune étant terminé, le Maire fait procéder aux approbations des comptes et à l'affectation du résultat.

## Approbation du compte de gestion dressé par les comptables du SGC

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du budget principal de la commune.

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leurs ont été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets et annexes ;

3° Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par les comptables du SGC du 1 au 31 décembre 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : NEANT

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/01**

## Approbation du compte administratif

Considérant que Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, 1<sup>ère</sup> adjointe, a été désignée à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Raymond MASLO, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la Présidence à Madame Marie-Noëlle DUCHAMP ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la commune de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.



Libellés	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Ensemble	Ensemble
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 145 374,44		167 486,02	0,00	1 312 860,46
Opérations de l'exercice	1 366 728,97	807 823,29	585 995,60	834 633,29	1 952 724,57	1 642 456,58
<b>TOTAUX</b>	<b>1 366 728,97</b>	<b>1 953 197,73</b>	<b>585 995,60</b>	<b>1 002 119,31</b>	<b>1 952 724,57</b>	<b>2 955 317,04</b>
Restes à Réaliser	389 000,00				389 000,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 755 728,97</b>	<b>1 953 197,73</b>	<b>585 995,60</b>	<b>1 002 119,31</b>	<b>2 341 724,57</b>	<b>2 955 317,04</b>
Résultats définitifs		197 468,76		416 123,71		613 592,47

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5 voix POUR

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/02**

## Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	248 637.69 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	167 486.02 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	416 123.71 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	586 468.76 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-389 000.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 416 123.71 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	416 123.71 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/03**



## 2.2. Budget Eau et Assainissement

### Présentation du résultat

Le Maire présente le résultat de l'exercice 2022

EAS	BP 2022	Réalisé 2022
<b>Section de fonctionnement - Dépenses</b>		
002 Déficit fonctionnement reporté	0,00	0,00
Chapitre 011 Charges à caractère général	165 534,01	163 085,43
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	20 000,00	10 272,88
Chapitre 66 Charges Financières	333,63	333,63
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	10 000,00	825,20
042 Amortissements	21 417,16	21 417,16
014 Atténuations de produits	13 005,00	13 000,00
023 Virement Section Investissement	0,00	0,00
<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>	<b>230 289,80</b>	<b>208 934,30</b>
<b>Total fonctionnement dépenses + excédent - dépenses</b>	<b>230 289,80</b>	<b>208 934,30</b>
<b>Section de fonctionnement - Recettes</b>		
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	54 085,08	54 085,08
Chapitre 70 vente de pdts prestations de service	167 000,00	137 405,37
Chapitre 74 Dotations subventions	0,00	0,00
Chapitre 75 Autre produits gestion courante	232,27	232,27
Chapitre 77 Produits exceptionnels	8 972,45	8 972,45
<b>Total Fonctionnement Recettes</b>	<b>176 204,72</b>	<b>146 610,09</b>
<b>Total fonctionnement recette + excédent</b>	<b>230 289,80</b>	<b>200 695,17</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES - DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 239,13</b>
<b>Section d'Investissement - Dépenses</b>		
Chapitre 001 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00
Chapitre 13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
Chapitre 16 Emprunts et dettes	5 607,17	5 607,17
Chapitre 21 Immo Corporelles	125 578,69	39 255,21
Chapitre 23 Immobilisations en cours	0,00	0,00
040 Subventions amortissements	8 972,45	8 972,45
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>140 158,31</b>	<b>53 834,83</b>
<b>Total investissement dépenses + virt sect + report + RA</b>	<b>140 158,31</b>	<b>53 834,83</b>
<b>Section d'Investissement - Recettes</b>		
021-Virement de la section fonction	0,00	0,00
0001-Report à nouveau solde créditeur	117 660,45	117 660,45
Chapitre 10 Dotations fonds divers réserves	1 080,70	1 080,70
Chapitre 13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
040 Amortissements	21 417,16	21 417,16
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>22 497,86</b>	<b>22 497,86</b>
<b>Total investissement recettes + virt sect fonctionneme</b>	<b>140 158,31</b>	<b>140 158,31</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES - DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>86 323,48</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>78 084,35</b>



La présentation du résultat du budget eau et assainissement de la Commune étant terminé, le Maire fait procéder aux approbations des comptes et à l'affectation du résultat.

## Approbation du compte de gestion dressé par les comptables du SGC

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du budget principal de la commune.

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leurs ont été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets et annexes ;

3° Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par les comptables du SGC du 1 au 31 décembre 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : NEANT

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/04**

## Approbation du compte administratif

Considérant que Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, 1<sup>ère</sup> adjointe, a été désignée à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Raymond MASLO, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la Présidence à Madame Marie-Noëlle DUCHAMP ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, délibérant sur le compte administratif du budget Eau et Assainissement de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.





Libellés	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Ensemble	Ensemble
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		117 660,45		54 085,05		171 745,50
Opérations de l'exercice	53 834,82	22 497,86	208 934,30	146 610,09	262 769,12	169 107,95
<b>TOTAUX</b>	<b>53 834,82</b>	<b>140 158,31</b>	<b>208 934,30</b>	<b>200 695,14</b>	<b>262 769,12</b>	<b>340 853,45</b>
Restes à Réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>53 834,82</b>	<b>140 158,31</b>	<b>208 934,30</b>	<b>200 695,14</b>	<b>262 769,12</b>	<b>340 853,45</b>
Résultats définitifs		86 323,49		-8 239,16		78 084,33

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5 voix POUR

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/05**

## Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-62 324.21 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	54 085.08 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-8 239.13 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	86 323.49 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	-8 239.13 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	8 239.13 €

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/06**



## 3. Impôts / taxes / redevances

### 3.1. Taux d'imposition 2023 – délibération

Monsieur Raymond MASLO, Maire, donne lecture des bases d'impositions prévisionnelles 2023 concernant les taxes :

**Taxe foncière sur le bâti**

**Taxe foncière sur le non-bâti**

**Taxe d'Habitation**, ainsi que les taux votés pour l'année 2022 et le produit reçu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide à l'unanimité d'augmenter les taux pour l'année 2023 comme suit :

- **Taxe foncière sur le bâti :** **44,90 %**
- **Taxe foncière sur le non-bâti :** **35,37 %**
- **Taxe habitation :** **18 %**

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/07**

### 3.2. Taxe foncières propriétés bâties, rappel exonération

Le Maire rappelle que lors de la mandature 2007/2014, le conseil municipal avait délibéré pour supprimer l'exonération de droit de la taxe foncière sur les propriétés bâties bénéficiant aux constructions nouvelles à usage d'habitation.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale intervenue en 2021 (*transfert de la part départementale de la TFPB aux communes en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales*), cette délibération ne s'applique plus du fait d'une nouvelle rédaction de l'article 1383 du code général des impôts.

Si la commune souhaite maintenir la suppression de cette exonération de droit, le conseil doit délibérer avant octobre 2023 pour une application en 2024.

L'exposé du Maire entendu, le conseil décide à l'unanimité de ne pas supprimer l'exonération de droit et donc de ne pas délibérer sur le sujet.

### 3.3. Tarification redevances eau et assainissement - rôle 2022-2023 – délibération

Le Maire rappelle la tarification redevances eau et assainissement votée en séance du 11 avril 2022 et propose de conserver le montant des redevances prévues par la délibération 2022/04/10.

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**





## 4. Subvention aux associations

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle les demandes de subventions reçues et propose d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

• Navette Mortillonne	1 500 €
• ADMR	200 €
• Club de plongée Matheysin	100 €
• Vivre et vieillir en Matheysine	100 €
• Rugby club Matheysin	200 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE l'attribution de subventions aux associations tel que mentionné ci-dessus,

- PRECISE que ce montant sera imputé à l'article 65748 et que les associations doivent signer la charte d'engagement républicain des associations, conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, prévu par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/08**

## 5. Bois et Forêt

### 5.1. Travaux sylvicoles 2023 – demande aide financière Sylv'Acctes

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de travaux patrimoniaux à mener en forêt communale soumise au régime forestier en 2023 par les services de l'ONF.

L'objet de ces travaux est le dégagement manuel des plantations en parcelles 2 et 8 et le redressement des protections.

Le montant est, selon le devis daté du 03/03/2023 de 2 617.43 € HT.

Monsieur Le Maire explique qu'il y a la possibilité de solliciter une aide financière auprès de Sylv'Acctes pour ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance du devis de l'ONF, le membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- De solliciter une aide financière à hauteur de 50% du coût des travaux proposés auprès de Sylv'Acctes
- De charger Monsieur le Maire de toutes formalités pour faire aboutir ce dossier.

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/09**



## 5.2. Coupe d'emprise sur les pistes de ski de fond – délibération

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation de coupe d'emprise sur les pistes de ski de fond, dans la forêt communale, par l'ONF.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance du projet avec l'ONF, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'autoriser la coupe d'emprise par l'ONF sur les pistes de ski de fond, dans la forêt communale
- De charger Monsieur le Maire de toutes formalités pour faire aboutir ce dossier
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/10**

## 6. Présentation des projets de budgets pour l'exercice 2023 et approbation – délibérations

### 6.1. Budget Communal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2311-1 à L. 2322-4, R. 2311-1 à R. 2313-7 et R.2221-43 à R.2221-48-1.

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Considérant,

Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif principal de la commune pour l'année 2023 avant le 15 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré :

I. – Arrête le budget primitif principal de la commune de La Morte pour l'exercice 2023 comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	1 237 180.71 €	1 237 180.71 €
Section d'investissement	2 318 399.54 €	2 318 399.54 €
Total du budget	3 555 580.25 €	3 555 580.25 €

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/11**

### 6.2. Budget Eau et Assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2311-1 à L. 2322-4, R. 2311-1 à R. 2313-7 et R.2221-43 à R.2221-48-1.



Vu l'instruction comptable et budgétaire M49 ;

Considérant,

Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif Eau et assainissement de la commune pour l'année 2023 avant le 15 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré :

- Arrête le budget primitif Eau et assainissement de la commune de La Morte pour l'exercice 2023 comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	235 672.45 €	235 672.45 €
Section d'investissement	130 014.55 €	130 014.55 €
Total du budget	365 687.00 €	365 687.00 €

**Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/04/12**

## 7. Questions diverses

aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h

Fait à La Morte, le 18 avril 2023

La Secrétaire de séance  
Marie-Noëlle DUCHAMP

Le Maire  
Raymond MASLO